

Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 17 novembre 2009

Etaient présents :

M. BERTRAND, Proviseur
M. PRUDHON, Directeur du primaire
Mme SCHMITT, CPE

Représentants des enseignants :

M. MEGARD
M. DUTHIL
M. BARAILLER
Mme DE TOLEDO
M. HILLAIRET

Représentants du personnel administratif et de service ATOS:

M. MAACHOU
Mme BENSALAH

Représentants des parents :

M. BOURI
Mme SQUALI
Mme MOULINE B.
Mme DAOUDI
M. MAMOU
Mme BENABDALLAH

Représentants des élèves :

ZOUAOUI Kenza
SENTISSI Fatim Zohra

Le Conseil d'Etablissement (CE) a commencé à 18h05, le quorum étant atteint.

L'ordre du jour, auquel ont été rajoutés deux points (propositions de voyage et une proposition de modifications du règlement intérieur émanant des élèves) a été adopté à l'unanimité.

Mme Squali veut ajouter un point sur la question des moyennes coefficientées, qui a été accepté.

M. Mamou revient sur le PV du dernier C.E et le fait qu'il ne mentionne pas :

- que le loyer facturé par l'OSUI a été trop élevé et qu'il doit être ramené au ratio normal de 6% des droits d'écologie pour les années 2008/2009 et 2009/2010.
- que les parents trouvent que l'intervention du commissaire au compte n'a pas mis un terme à la différence d'interprétation des comptes de liaison GSAM- DSVI par les parents et l'agence comptable étant donné le refus de celle-ci de fournir les éléments de ce compte demandé par le cabinet d'audit chargé de l'analyse des comptes financiers du GSAM de 2001 à août 2008.

M. Bouri signale que l'ensemble des parents n'a pas accès aux PV des conseils qui ne sont pas affichés. M. Bertrand répond qu'ils sont désormais disponibles sur le site l'établissement et que par ailleurs l'APEAM peut être le relais auprès des parents qui souhaitent en prendre connaissance.

Ordre du jour

I. Installation du C.E. et des différentes Commissions

M. Bertrand a demandé aux personnes présentes de se proposer comme membres des 3 commissions suivantes, les membres suppléants remplaceront d'office les titulaires en cas d'indisponibilité.

La Commission permanente :

Sera composée des membres suivants :

M. Le Proviseur : M. Bertrand
M. Le Directeur de l'école primaire : M. Prudhon
La gestionnaire : Mme Ennouari
La C.P.E : Mme Schmitt
2 enseignants du secondaire : M. Mégard et M. D'Angelo
Un enseignant du primaire : Mme De Toledo
Une personne du personnel technique : Mme Bensalah
2 parents : Mme Mouline et M. Bouri
2 élèves : Mlles Zouaoui et Sentissi

Le Conseil de discipline :

Sera composé des membres suivants :

M. Le Proviseur : M. Bertrand
M. Le Proviseur Adjoint : M. Ségala
La gestionnaire : Mme Ennouari

La C.P.E : Mme Schmitt
2 enseignants du secondaire : M. Duthil et M. Ceunebrouke
Un enseignant du primaire : M. Hillairet
Une personne du personnel technique : Mme Bensalah
3 parents : Mme Benabdallah, M. Bouri et M. Mamou
2 élèves : Mlles Zouaoui et Sentissi

La Commission Hygiène et Sécurité :
Sera composée des membres suivants :

M. Le Proviseur : M. Bertrand
M. Le Directeur du Primaire : M. Prudhon
La gestionnaire : Mme Ennouari
La C.P.E : Mme Schmitt
1 enseignant du secondaire : M. Barailler
Une personne du personnel technique : M. Maachou
Deux parents : Mme Daoudi et Mme Squali
2 élèves : Mlles Zouaoui et Sentissi
Ce sont les parents qui seront les animateurs de cette commission.

M. Bertrand précise que les C.E. seront les lieux où on enregistre le résultat des travaux des différentes commissions et non un lieu de débats.
Les questions éventuelles doivent être directement posées aux membres des différentes commissions.

M. Bertrand ajoute qu'à côté de ces commissions, des groupes de travail peuvent se former pour un besoin ou un projet spécifique.

C'est le cas du groupe de travail sur l'orientation post bac, formé à l'initiative de l'APEAM afin de promouvoir le GSAM.

Mme Squali précise que son objectif est d'augmenter les chances d'accès de nos bacheliers aux écoles et universités prestigieuses, les admissions de l'année dernière n'ayant pas été à la hauteur de l'aspiration des parents d'élèves. La promotion du GSAM sera un moyen parmi d'autres pour atteindre ce but.

M. Duthil propose d'intégrer les professeurs à cette commission. Mme Squali approuve et précise que la présence des enseignants dans ce groupe de travail sera très utile et constructive et invite officiellement les enseignants volontaires à se joindre aux autres membres de la commission.

Mme Daoudi propose d'établir des PV à chaque séance pour que l'information puisse être acheminée à tous.

M. Bertrand rappelle qu'il existe également des conseils pédagogiques au sein du GSAM et que le prochain aura comme ordre du jour, la réflexion sur la prise en compte du socle commun de connaissances et de compétences au brevet des collèges pour la session 2011.

Sachant qu'une commission « pédagogie » existe au niveau de l'APEAM, M. Bouri propose que les deux travaillent ensemble, ce à quoi M. Bertrand répond qu'il est important que l'équipe pédagogique de même que les représentants des parents puissent se concerter avec l'administration indépendamment les uns des autres.

Une élève demande qui fait partie de cette commission ? M. Bertrand indique qu'elle est composée par : lui-même ainsi que M. Ségala, Mme Schmitt, plus des coordonnateurs de chaque discipline.

Mme Schmitt demande des précisions concernant la commission « pédagogique » de l'APEAM. Mme Squali répond qu'elle s'intitule « commission pédagogie et discipline », et porte sur 3 volets :

1°recueillir les doléances des parents, les analyser et au besoin en discuter avec l'administration,

2°relever, auprès des parents, du personnel enseignant et administratif, les problèmes de discipline des élèves, et réfléchir aux solutions à apporter,

3°proposer et organiser avec l'équipe pédagogique des actions tels que des débats, à portée pédagogique.

M. Bertrand réorienterait plus les débats sur le plan éducatif.

Mme Schmitt présente alors le *Conseil de Vie Lycéenne* ou C.V.L :

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), présidé par le chef d'établissement, est composé de 10 lycéens et 10 adultes

- 7 lycéens sont élus, pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement,
- 3 lycéens sont élus, pour un an, par l'assemblée générale des délégués de classe,
- 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants),
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOS),
- 2 représentants des parents d'élèves. (Mme Squali et Mme Mouline se sont proposées pour se joindre au CVL).

Les adultes assistent aux réunions à titre consultatif, sans participer aux votes. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) a un rôle de consultation tout en étant force de proposition.

Il est obligatoirement consulté sur :

- Les principes généraux de l'organisation des études et l'organisation du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves,
- l'information liée à l'orientation,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il formule des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens (dans notre cas il y aura création d'un fond CVL sous la surveillance du FSE.)

Mme Schmitt insiste sur l'importance de cette commission.

Pour terminer ce premier point de l'Ordre du Jour, M. Bertrand précise qu'il faudra communiquer les listes des membres de toutes les commissions pour que les personnes référentes pour chaque projet soient connues de tous.

II. Résultats aux examens

Un document distribué indique les résultats des brevets des collèges et du baccalauréat de la session de juin 2009.

Pour le brevet, il en ressort que le GSAM arrive en tête, avec les meilleurs résultats. Pour les résultats au baccalauréat, nos résultats se situent parmi les meilleurs.

M. Duthil précise qu'étant donné le faible nombre de candidats au GSAM par rapport aux autres établissements, les données statistiques ne sont pas réellement représentatives.

M. Bertrand confirme que suivant la taille des établissements les taux ne sont pas comparables, et qu'il est plus facile d'avoir un 100% dans une petite structure.

Mme Squali demande si les résultats en matière de mentions correspondaient aux attentes des professeurs.

M. Duthil répond qu'en majorité, ils correspondent à leurs prévisions, avec néanmoins quelques agréables surprises.

M. Bouri demande si au niveau du bac ES, les mentions ne sont pas moins importantes, ce à quoi répond M. Duthil que cela est dû au nombre moins important des lauréats dans cette filière.

Mme Squali a tenu à ce propos, à féliciter au nom de l'APEAM l'ensemble de l'équipe pédagogique pour le travail accompli et le soutien apporté aux élèves.

M. Bertrand remercie l'APEAM pour la réception organisée à l'occasion de la réussite de cette première promotion de bacheliers du GSAM, une initiative applaudie par tous.

L'administration propose de l'institutionnaliser à l'avenir.

III. Compte financier provisoire

M. Bertrand aborde la question du budget en annonçant que les dépenses ont été plus importantes, en raison de différents imprévus tels que le soutien scolaire, la présence d'un policier pendant tout le mois de Ramadan,....

Cette année le budget sera encore plus serré.

M. Duthil demande s'il y a un fond de réserve ?

M. Bertrand répond qu'on y a déjà puisé.

M. Bouri a fait remarquer que malgré les dépassements importants et parfois même exagérés de certaines rubriques du budget de l'exercice 2008-2009, le compte des produits et charges de cet exercice serait bénéficiaire si le prélèvement pour loyer des locaux scolaires était de 6% des droits d'écologie, considéré comme normal pour les établissements scolaires français.

Il a demandé par la même occasion qu'on détermine un calendrier des prévisions budgétaires des exercices futurs pour qu'elles soient les plus proches possibles de la réalité et qu'on détermine un calendrier pour l'examen des comptes financiers de l'année 2008-2009 (bilan, compte de résultats) et du projet de budget de l'année 2010-2011.

Il a par ailleurs expliqué la différence entre le fond de roulement qui n'a pas de sens pour le GSAM, dont les recettes sont perçues à l'avance et par trimestre dans la totalité. Quant au fond de réserve, baptisé dans le bilan de l'établissement « compte de liaison OSUI – GSAM » et domicilié à Paris, il cumule les bénéfices et les déficits des différents exercices depuis sa création.

Mme Daoudi conseille pour les prévisions d'être les plus réalistes possibles.

M. Bertrand réagit en évoquant l'exemple de l'opérateur téléphonique avec lequel il a entamé des négociations pour réduire les frais de communications.

Rubrique voyage scolaires:

2 projets de voyages ont été proposés :

Le premier voyage à Meknès et Fès, qui concerne les 5èmes est adopté à la majorité, avec une abstention au vote.

Le projet de voyage linguistique et culturel en Angleterre pour les 1ères est adopté à la majorité (un vote contre).

Mme Mouline souligne qu'il serait souhaitable d'admettre un parent d'élève accompagnateur, n'ayant pas d'enfant parmi le groupe concerné par le voyage.

Mme Squali intervient pour reparler du projet de règlement des voyages scolaires, qui pourrait être intégré dans le cadre de la commission permanente, pour uniformiser tous les projets.

M. Barailler souhaiterait faire partie de la commission « voyages scolaires ».

M. Bertrand signale que tout a été entrepris pour rassurer les parents, et précise que le séjour linguistique a aussi un rôle culturel.

Une élève demande pourquoi les voyages scolaires ne pourraient pas avoir lieu pendant les vacances, ce à quoi on lui répond que l'ensemble des familles et des enseignants n'y seraient pas toujours favorables malgré un accord de principe.

M. Mamou transmet les inquiétudes des parents concernant l'hébergement des élèves dans des familles.

M. Duthil précise d'après son expérience, qu'en Angleterre, en cas de problème avec un élève, les forces de l'ordre sont contactées d'office.

En principe, la présence de parent accompagnateur n'est pas obligatoire dans le cas de l'hébergement en famille, puisque les risques sont minimisés dans ce cas de figure.

IV. Réflexion sur la composition du C.E

Mme Schmitt propose de réfléchir sur la composition du C.E, même si rien ne va changer cette année puisque les élections ont déjà eu lieu. Elle propose d'y réfléchir puisque l'actuelle composition est appliquée dans une structure de collège normalement.

Elle précise que les élèves veulent désormais être mieux représentés pour prendre part aux débats qui les concernent.

Elle propose de passer à un schéma de 4 parents et 4 élèves au lieu de 2 élèves et 6 parents actuellement. Le but étant de responsabiliser les élèves de plus en plus.

Les parents promettent d'y réfléchir, M. Duthil propose de concerner des collégiens aussi.

M. Bouri propose de scinder le C.E du lycée de celui du collège et de les réunir séparément.

M. Mamou remarque que le système de vote pénalise les parents par rapport à la structure du C.E. (1/3 des voix), souvent lors de sujets pertinents.

Moyennes coefficientées :

Mme Squali transmet la demande de parents de la 1^{ère} désireux de faire appliquer une moyenne coefficientée au lieu d'une moyenne arithmétique lors des résultats de fin de trimestre. Cette proposition pourrait s'appliquer également pour les élèves de terminale.

M. Duthil informe que les moyennes coefficientées sont déjà appliquées par la majorité des professeurs principaux des classes de terminale.

M. Bertrand propose de discuter cette proposition lors du prochain conseil pédagogique et demande aux parents de préparer un argumentaire pour appuyer cette demande.

Proposition de modification du règlement intérieur :

Les représentants des élèves demandent à revoir deux paragraphes du règlement intérieur du GSAM concernant l'utilisation des téléphones portables et du droit de sortie de l'établissement.

M. Bertrand demande aux élèves d'argumenter leur requête pour le prochain C.E et aux autres membres présents d'y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

La secrétaire de séance,

Mme Benabdallah.

Le Proviseur

M.BERTRAND